

## P R E A V I S N° 82-2009

Implantation de conteneurs enterrés à la Salle de spectacles

---

Renens, le 26 octobre 2009

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

### **1. Introduction**

Le présent préavis a pour but de demander au Conseil communal le crédit nécessaire à l'implantation de conteneurs enterrés à la Salle de spectacles.

La situation actuelle relative aux déchets produits par les différentes activités qui se déroulent dans la Salle de spectacles n'est pas satisfaisante et ceci depuis fort longtemps. Les conteneurs mobiles situés en haut des escaliers menant à la cuisine sont trop souvent pleins et les locataires mettent les déchets à côté, qu'il s'agisse de restes alimentaires, de cartons ou de verres divers par exemple. Ceci pose des problèmes flagrants d'hygiène mais aussi d'esthétique.

L'acceptation du présent préavis permettra l'implantation de conteneurs enterrés, solution qui résoudra les problèmes évoqués ci-dessus.

Comme évoqué dans le préavis N° 80 relatif aux travaux de rénovation de la Place du Marché, du square et des rues adjacentes la problématique de la levée des déchets ménagers a commencé à être étudiée et analysée par les services concernés. Des conteneurs enterrés devraient être mis en place dans le centre de notre ville et la Municipalité a décidé d'étudier un concept d'implantation plus large touchant certains quartiers mais surtout les nouvelles constructions. Le Conseil communal sera tenu au courant de l'avancement de cette étude.

Table des matières

<b>1. Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>2. Descriptif des conteneurs.....</b>	<b>3</b>
<b>3. Implantation de quatre conteneurs à la Salle de spectacles.....</b>	<b>5</b>
<b>4. Financement.....</b>	<b>7</b>
<b>5. Conclusion.....</b>	<b>7</b>
<b>6. Annexes.....</b>	<b>9</b>

Situation actuelle.





## 2. Descriptif des conteneurs

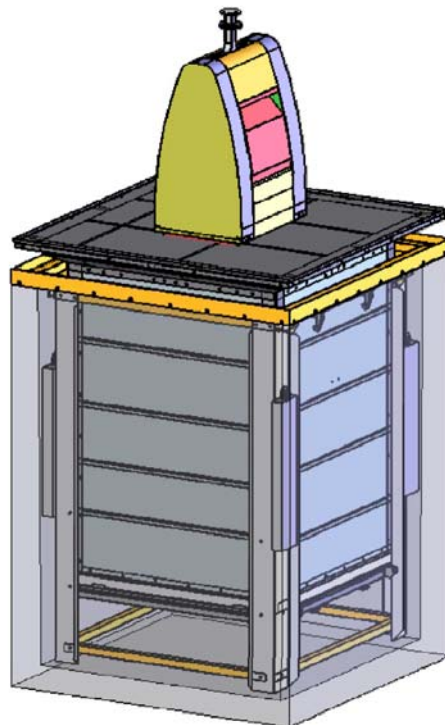
Un conteneur enterré a une base carrée de 2 m sur 2 m. Sa base peut être adaptée à tout type de sol, soit revêtement métal, poreux, souple ou encore pavé. Il comporte une cuve en tôle de 2 mm d'épaisseur pour une contenance de 5 m<sup>3</sup>.

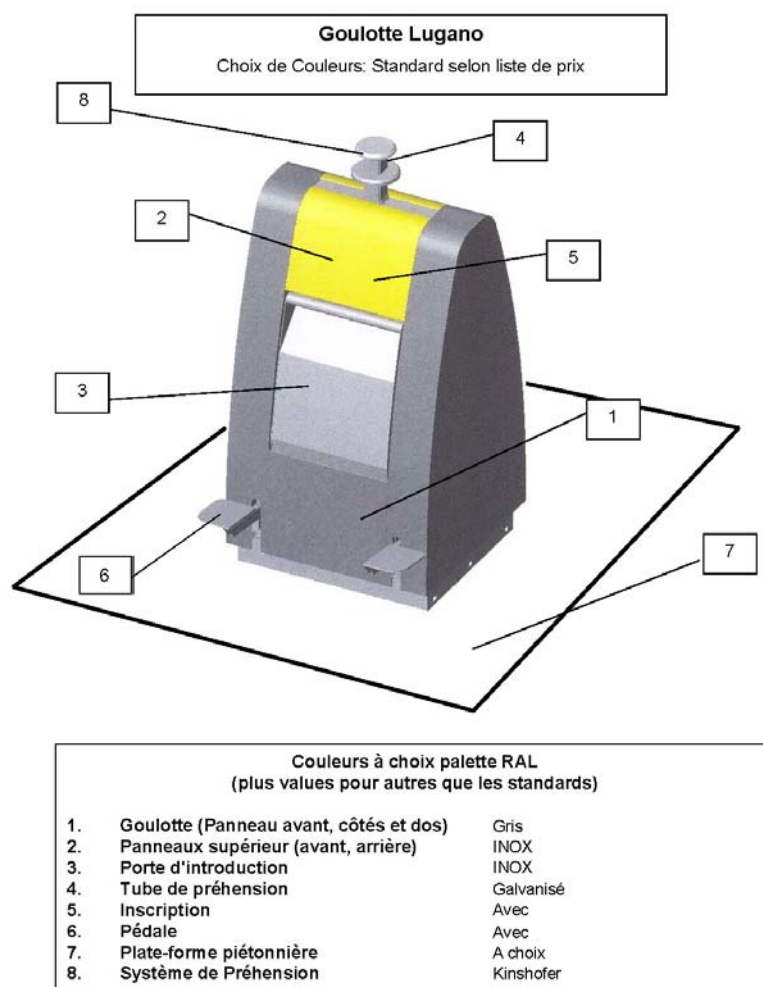
La goulotte, élément visible, est composée d'une ouverture à bascule pour l'introduction des déchets, d'un capot central et d'un crochet de levage pour la vidange. Une pédale est installée au bas du conteneur pour l'aide à l'ouverture. Le tout est mis en place sur des éléments en béton préfabriqué et étanches qui sont posés en fond de fouille. Une plate-forme de sécurité recouvre le trou lors de la vidange des conteneurs. De plus, les récipients pour le verre sont fabriqués en tôle dite "sandwich " qui garantit une isolation phonique optimale. Ces conteneurs sont équipés d'un système de mesure de remplissage qui permet au transporteur de n'intervenir que lorsque le conteneur est plein.

Grâce au stockage des ordures en sous-sol, à la température plus fraîche et à l'étanchéité de la cuve, le problème d'odeur de ce type d'installation est moindre. De plus, les installations sont lavées deux fois par année.

La pose de conteneurs enterrés offre de nombreux avantages tant aux habitants qu'à la logistique, soit :

- Moins d'encombrement car un conteneur enterré remplace plus de 6 conteneurs de 800 litres.
- Aucun jour fixe pour déposer ses ordures, son papier ou son verre.
- Accessibilité 24h/24 et 7j/7.
- Amélioration de la propreté et de l'hygiène.
- Diminution du nombre de kilomètres des camions pour la vidange.
- Vidange selon un système de mesure de remplissage à distance.
- Utilisation des mêmes camions collecteurs que pour la vidange des conteneurs traditionnels, ce qui permet d'avoir recours à plusieurs systèmes en parallèle.
- Amélioration des conditions de travail.





### 3. Implantation de quatre conteneurs à la Salle de spectacles

La rentabilité financière d'un conteneur enterré est atteinte uniquement pour les quantités importantes, comme les ordures, le papier et le verre.

Les critères d'implantation des conteneurs à la Salle de spectacles ont été calculés selon la quantité de déchets produits par les locations de la salle ainsi que par les déchets produits par les bâtiments administratifs de la rue de Lausanne 33 et 35. Après chaque location de la Salle de spectacles, la situation est telle qu'il faut demander des transports supplémentaires pour vidanger les conteneurs actuels.

Afin de répondre à la demande, il est proposé de mettre en place deux conteneurs enterrés pour les ordures ménagères et incinérables de moins de 60 cm, un conteneur pour le papier - carton

et un conteneur pour le verre. Des petits récipients pour les déchets compostables, le PET et l'aluminium compléteront l'offre à proximité.

Si le coût d'une telle opération est relativement important, il faut relever par contre que les coûts du transport seront en diminution. En effet, la levée d'un conteneur de 5 m<sup>3</sup> est plus rapide que la vidange de 6 conteneurs et représente moins de manœuvres pour le camion collecteur.



#### 4. Financement

En fonction du choix du modèle selon les critères décrits plus haut, des offres ont été demandées.

Elles se décomposent de la manière suivante:

- Travaux de génie civil pour la creuse et le remblayage	Fr. 30'000.--	TTC
- Pose et fourniture de 4 conteneurs type SUB-VIL Lugano 115 Villiger	<u>Fr. 55'000.--</u>	TTC
Total	<u>Fr. 85'000.--</u>	TTC

Une dépense de Fr. 100'000.-- est prévue au plan des investissements 2010 – compte No 3950.5060.324.

Les coûts du capital (amortissement + intérêts) représentent un coût de fonctionnement annuel moyen de Fr. 10'200.-- pendant 10 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante: amortissement Fr. 8'500.-- (Fr. 85'000.-- divisé par 10) et intérêt pour Fr. 1'700.-- (Fr. 85'000.-- divisé par deux et multiplié par un taux moyen de 4 %).

Une fois en place, aucun coût de fonctionnement n'est à prévoir, hormis le nettoyage des surfaces et des cuves effectué par le CTC.

#### 5. Conclusion

L'implantation de ces quatre conteneurs à la Salle de spectacles va d'une part résoudre la problématique logistique des déchets produits par les locations et autres manifestations et d'autre part améliorer l'esthétisme des lieux. Cette solution permettra aussi de desservir à satisfaction les deux bâtiments administratifs rue de Lausanne 33 et 35.

Cette première expérience permettra de tester le système, d'en dégager les avantages et inconvénients, ceci permettant de nourrir la réflexion générale et d'apporter, si nécessaire, des améliorations à l'implantation des futurs conteneurs enterrés au centre-ville.

La Municipalité est convaincue que ce nouveau système de collecte des déchets apportera des solutions meilleures que celles qui sont proposées aujourd'hui, tant sur le plan de l'hygiène que de l'urbanisme.

---

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis N° 82-2009 de la Municipalité du 26 octobre 2009,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**Octroie** à la Municipalité un crédit de Fr. 85'000.-- TTC pour l'implantation de conteneurs enterrés à la Salle de spectacles.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voie d'emprunt si nécessaire, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Cet investissement sera comptabilisé dans le compte No 3950.5060.324 – Salle de spectacles – conteneurs enterrés.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 *b* du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1<sup>er</sup> janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 10 ans.

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 octobre 2009.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Municipaux concernés : M. Michel Perreten  
M. Jean-François Clément

## **6. Annexes**

Plan local conteneur définitif



